

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

**Délibération 2024/07**

**Portant sur l'attribution d'une subvention pour un voyage scolaire d'un élève  
de la classe ULIS de Felletin résidant sur la commune de Néoux**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 10
- Présents : 9	- Pour : 10
- Représentés : 10	- Contre : 10
- Votants : 10	- Abstention : 10

Date de la convocation : 16/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-et-un du mois de mars, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FONTY Éric, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents :

Excusés : MERIGOT Sylvie

Pouvoirs : MERIGOT Sylvie à CHAZAL Michel

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

\*\*\*\*\*

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue la subvention suivante, au titre exceptionnel que l'enfant est scolarisé en classe ULIS et que l'école de Néoux ne dispose pas d'une classe d'accueil équivalente :

- Ecole élémentaire de Felletin : 30€ pour financement d'un voyage scolaire
- Ces dépenses seront imputées au compte 65748 du budget municipal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Maire,  
Pascal MERIGOT

